



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION BRETAGNE



Contribution

de la Conférence régionale
de la mer et du littoral de Bretagne
aux Assises nationales de la mer et du littoral

*Axes stratégiques et actions prioritaires
pour la mer et le littoral en Bretagne*

■ *Une contribution élaborée en trois temps*

Cette proposition de contribution de la Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML) de Bretagne aux Assises nationales de la mer et du littoral a été établie à partir de plusieurs sources.

Sur la base des fiches thématiques produites par le Ministère pour les Assises nationales, les membres de la Conférence régionale de la mer et du littoral ont d'abord été sollicités pour apporter des contributions. Près de 25 contributions ont été recueillies (cf. synthèse en annexe).

Ensuite, un séminaire de travail conjoint aux Assises de la mer et du littoral et à la préparation des prochains programmes opérationnels des fonds européens a été organisé le 17 mai à Rennes. Ce séminaire a réuni près de 70 personnes. L'association des deux démarches (Assises et préparation des fonds européens) a permis de définir des axes stratégiques et des actions prioritaires en fonction des enjeux territoriaux et des cadres financiers européens. Ce travail conjoint a également permis de ne pas multiplier les sollicitations similaires vis-à-vis des acteurs, ce qui est une demande régulièrement exprimée.

Enfin, les travaux réalisés dans le cadre des Rencontres régionales de la mer et du littoral, qui se sont déroulées les 30 et 31 mai à Quiberon et qui ont réuni 230 personnes, sont venus compléter les contributions recueillies auprès des membres de la CRML et les résultats du séminaire de travail. L'objectif de ces journées était de permettre à l'ensemble des acteurs de la mer et du littoral en Bretagne d'échanger et de débattre sur les enjeux maritimes de la Bretagne, sur les actions menées et sur celles à développer dans les prochaines années. Les ateliers de travail participatifs, l'un sur l'économie maritime et l'autre sur l'éducation à la mer, ainsi que la table ronde sur la gouvernance ont permis d'approfondir ces sujets.

Deux éléments forts ressortent du travail mené pour l'élaboration cette contribution de la Conférence régionale de la mer et du littoral aux Assises de la mer et du littoral. Le premier concerne l'émergence d'enjeux transversaux à l'ensemble des thématiques du secteur maritime : l'enjeu de la gouvernance, l'enjeu de la sensibilisation et de l'éducation à la mer, l'enjeu de la connaissance et de sa diffusion, l'enjeu de l'innovation, l'enjeu de la formation et l'enjeu de la planification.

Le second est l'étroite corrélation entre les enjeux et les actions discutées et proposées dans cet exercice et les chantiers-phares de la charte des espaces côtier bretons, elle aussi élaborée dans le cadre d'un large travail de concertation, et qui définissait dès 2007 un projet d'avenir pour la zone côtière bretonne.

■ *7 axes stratégiques pour la mer et le littoral en Bretagne*

Compte tenu de ces éléments, cette proposition de contribution reprend les chantiers-phares de la charte des espaces côtiers bretons, et les complète avec les propositions des membres de la CRML, du séminaire de travail et des ateliers des Rencontres régionales de la mer et du littoral. Il s'agit ainsi d'une réactualisation des chantiers-phares de la charte des espaces côtiers bretons, qui permet de préciser et de confirmer certains axes stratégiques, de redéfinir certaines actions et d'en définir de nouvelles.

Cette proposition se structure autour de 7 axes stratégiques. Pour chacun des axes, des enjeux, des actions et des améliorations réglementaires et organisationnelles sont proposés :

1. Faire de la mer un pilier de l'économie de la Bretagne, en inscrivant les activités maritimes et côtières dans une logique de développement durable ;
2. Poursuivre et renforcer nos efforts dans le domaine de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la valorisation de la connaissance ;
3. Promouvoir de nouvelles formes de gestion, d'aménagement et d'occupation des espaces maritimes afin de maîtriser l'urbanisation et la pression foncière sur le littoral et sur les îles ;

4. Veiller au maintien de la fonctionnalité des écosystèmes marins et côtiers, à la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel maritime ;
5. Améliorer la sécurité maritime, la sauvegarde de la vie humaine et la gestion des risques ;
6. Renforcer l'ambition maritime des Bretons, en développant la sensibilisation et l'éducation à la mer ainsi que la formation maritime ;
7. Améliorer la gouvernance de la mer et du littoral, en facilitant la participation de l'ensemble des acteurs et en développant des dispositifs de gouvernance opérationnels.

Une dynamique de travail qui va se poursuivre pour aboutir à une stratégie régionale Mer et littoral

L'ensemble des acteurs de la mer et du littoral en Bretagne ont exprimé leur volonté de poursuivre le travail amorcé avec l'élaboration de cette contribution aux Assises de la mer et du littoral. Cette volonté est d'abord motivée par la nécessité de s'engager plus fortement dans la concrétisation des actions. Elle est aussi motivée par le souhait de structurer et de mettre en synergie au sein d'une dynamique globale les différentes actions, ambitions, politiques engagées ou à venir concernant la mer et le littoral et cela à tous les niveaux.

Ainsi ce travail va servir de base à la préparation des programmes opérationnels des prochains fonds européens. Il s'inscrit en outre dans la dynamique de la politique maritime intégrée engagée par l'Union européenne, et notamment la croissance bleue et la stratégie maritime atlantique.

Au niveau national, ce document entend bien sûr alimenter l'élaboration d'une stratégie nationale pour la mer et le littoral. Il servira également de socle à toute politique de programmation sur les aspects maritimes.

A l'échelle de la Bretagne, ce document alimentera les différents exercices de programmation en cours et constituera le volet opérationnel des différentes ambitions politiques exprimées ces dernières années concernant la mer et le littoral.

C'est dans cette logique qu'il a été décidé, lors de la Conférence régionale de la mer et du littoral du 3 juin 2013, de prolonger le travail amorcé en élaborant une stratégie Mer et littoral en Bretagne. Cette stratégie doit être vue comme une nouvelle étape répondant aux attentes exprimées. Il s'agit donc d'aller plus loin en déployant un programme opérationnel de mise en œuvre des ambitions exprimées dans différentes politiques pour la mer en Bretagne. Cette stratégie doit être vue comme la feuille de route qui vient compléter et décliner de manière opérationnelle l'ambition maritime exprimée dans la charte des espaces côtiers bretons.

Cette stratégie doit aussi être pragmatique, et définir pour chaque axe des objectifs précis, des moyens financiers, un calendrier de réalisation et les acteurs impliqués. Elle structurera l'ensemble des politiques maritimes qui seront menées en Bretagne dans les prochaines années.

Dans cette perspective, une seconde phase de travail sera lancée à l'automne avec l'objectif d'élaborer pour chaque thématique une feuille de route précisant les éléments de mise en œuvre des actions retenues.

Faire de la mer un pilier de l'économie de la Bretagne, en inscrivant les activités maritimes et côtières dans une logique de développement durable

La mer a un énorme potentiel de création de richesses et d'emplois, qu'il est nécessaire de mieux valoriser au service du développement économique de la Bretagne et du bien-être de sa population. Mais cette utilisation de la mer ne doit pas mettre en péril le bon fonctionnement des écosystèmes marins côtiers. Les nombreuses activités pratiquées doivent s'inscrire dans une logique de développement durable et être économiquement viables, contribuer au développement local en proposant des emplois dans des conditions satisfaisantes, et réduire leur empreinte écologique.

Pour cela il est nécessaire de s'appuyer sur l'innovation pour une meilleure valorisation des ressources marines et côtières, d'ajuster les activités sur la capacité des écosystèmes et des territoires à les supporter sans être mis en péril, et d'améliorer les compétences et les qualifications en offrant des formations répondant aux besoins et en améliorant la qualité de l'emploi sur le littoral. Tout l'enjeu consiste à parvenir à un équilibre entre les activités maritimes, portuaires et côtières déjà existantes, le développement du tourisme et du nautisme, et le développement des nouvelles économies maritimes.

En tout état de cause, le littoral ne pourra continuer à accueillir indéfiniment de nouvelles activités, quelle que soit leur nature. Des choix devront se faire en fonction de la capacité d'accueil du milieu naturel, de la nécessité ou non de la proximité et d'un accès direct au littoral, des effets et des retombées de ces activités sur les territoires et sur les dynamiques socio-économiques de ces territoires, notamment en termes d'emplois et de conditions de travail.

Activités maritimes traditionnelles et nouvelles économies maritimes doivent être des piliers structurants de l'économie des territoires maritimes. Si les premières jouent un rôle indéniable pour les territoires de la zone côtière, les secondes représentent de fortes valeurs ajoutées. Mais on ne peut ignorer les activités touristiques, qui constituent aujourd'hui l'un des premiers secteurs économiques sur le littoral breton. Pour que dans l'avenir ce secteur garde tout son attrait et contribue davantage au développement local, il est nécessaire de le rendre toujours plus durable.

Les activités maritimes traditionnelles, portuaires et côtières ont reculé ces dernières décennies, fragilisant les territoires sur lesquels elles étaient fortement implantées. En plus des contraintes et des compétitions auxquelles chacune d'elles doit faire face dans son propre secteur économique, ces activités sont confrontées à la compétition que leur livrent d'autres activités pour l'accès ou la proximité avec le littoral.

Il ne s'agit pas aujourd'hui de maintenir artificiellement ces activités par des politiques de soutien, mais bien de leur donner véritablement les moyens d'exister et de se développer de façon durable. Les réponses à apporter doivent permettre à la fois d'améliorer l'attractivité de ces activités pour qu'elles soient économiquement viables, de leur garantir un accès aux ressources, au littoral et des espaces de développement à proximité de la mer et de leur apporter une visibilité à moyen et long termes. En d'autres termes, il ne s'agit pas de maintenir à tout prix des activités maritimes, mais plutôt des communautés maritimes, c'est-à-dire des communautés qui vivent, de manière

contemporaine et dans de bonnes conditions, de la proximité avec la mer ou de l'exploitation et de la valorisation des ressources maritimes et côtières. Il est capital de réinventer ces communautés maritimes.

Des axes de développement sont proposés pour la pêche, l'aquaculture, l'agriculture littorale, les activités d'extraction de granulats, les activités portuaires, le transport maritime (passagers et marchandises), la construction et la réparation navale, les énergies marines renouvelables, les biotechnologies marines, la télédétection et l'électronique marine, le nautisme et le tourisme.

■ *La pêche*

- *Sécuriser l'accès à la ressource par une gestion durable des stocks ;*
- *Renforcer le suivi scientifique des stocks halieutiques pour garantir la pertinence des mesures de gestion ;*
- *Poursuivre les campagnes d'acquisition de connaissances des espèces et milieux ;*
- *Poursuivre les efforts en matière d'innovation pour valoriser au mieux les débarquements ;*
- *Renforcer la performance économique des activités de production ;*
- *Favoriser la polyvalence des activités de pêche ;*
- *Répondre au problème du vieillissement de la flotte de pêche ;*
- *Étudier les financements possibles pour le renouvellement de la flotte (financement par quirats, portage par fiduciaire, etc.) ;*
- *Développer des outils et des engins de pêche plus écologiques, moins consommateurs d'énergie et plus sûrs pour les pêcheurs ;*
- *Favoriser la mise en réseau des acteurs économiques de la première commercialisation ;*
- *Étudier les possibilités offertes par les systèmes de pré-ventes et de contractualisation pour répondre aux besoins d'amélioration des marchés et améliorer au mieux les débarquements ;*
- *Améliorer la valorisation des produits et accompagner les démarches qualité ;*
- *Favoriser la diversification et la complémentarité entre les métiers de la mer ;*
- *Assurer la promotion des métiers de la pêche et des filières amont-aval ;*
- *Assurer la promotion des produits (label de qualité) en développant leur ancrage local ;*
- *Faciliter l'installation des jeunes professionnels et la transmission des entreprises et du patrimoine ;*
- *Poursuivre l'effort de modernisation les équipements des ports de pêche ;*
- *Renforcer l'expertise partagée entre scientifiques et professionnels ;*
- *Faire de la pêche et de l'aquaculture des acteurs à part entière de la politique maritime intégrée et de la gestion intégrée de la zone côtière ;*
- *Soutenir la gestion des pêches par bassin maritime à travers les conseils consultatifs ;*
- *Créer des entreprises sociales et des groupements d'employeurs pour les activités maritimes ;*
- *Apporter des réponses à la problématique de la jauge et plus globalement des mesures de capacité de pêche ;*
- *Faire une analyse du type d'équipements pouvant être accompagnés par les pouvoirs publics (= équipements éligibles ou inéligibles selon la réglementation européenne).*

L'aquaculture

- *Garantir une proximité et un accès privilégié à la mer, dans de bonnes conditions, en harmonie avec les autres usages ;*
- *Préserver et faciliter l'accès au foncier conchylicole ;*
- *Améliorer les pratiques dans un souci d'intégration paysagère et de qualité environnementale ;*
- *Encourager une aquaculture à faible niveau d'intrants et les bonnes pratiques en limitant les risques zoosanitaires et les impacts sur les autres activités ;*
- *Améliorer la cohabitation avec les autres usagers de la zone côtière, notamment en aidant la mise en œuvre d'actions collectives et multi-partenariales (gestion des macro-déchets, traitement des moules sous-taille, valorisation économique de la crépidule, etc.) ;*
- *Garantir la qualité des masses d'eau côtières et la protection des zones de production en lien étroit avec les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ;*
- *Développer des procédures d'alerte et de gestion de crise lors d'une pollution accidentelle des masses d'eau côtières, induisant une interdiction de vente des produits conchylicoles ;*
- *Favoriser le suivi scientifique des espèces aquacoles ;*
- *Développer une filière algale à vocation alimentaire ;*
- *Poursuivre les efforts pour le développement d'une filière d'algue Bio, notamment sur les indicateurs de classement ;*
- *Étudier, dans une logique de simplification réglementaire, le développement d'un système de concession multi espèces ;*
- *Faciliter l'installation des jeunes professionnels et la transmission des entreprises ;*
- *Mieux articuler les différents exercices de planification de l'activité : schéma régional de développement de l'aquaculture marine, schémas des structures, etc. (sites propices pour le développement de la conchyliculture mais aussi les autres activités aquacoles encore marginales sur le territoire) ;*
- *Permettre l'ancrage territorial de l'activité par le développement de circuits courts, de points de vente spécifiques, des démarches de qualité, d'intégration aux marques locales du territoire.*

L'agriculture littorale

Tout en restant une activité importante et structurante des espaces côtiers, l'agriculture littorale a perdu ses spécificités au fil du temps, se privant ainsi des avantages que lui procurait la proximité avec la mer. Afin de maintenir une activité agricole sur le littoral et de valoriser au mieux la proximité avec la mer, plusieurs actions peuvent être envisagées :

- *Développer, en collaboration avec la Société bretonne d'aménagement foncier et d'établissement rural, Foncier de Bretagne et le Conservatoire du littoral, une politique foncière spécifique afin de favoriser la reprise des exploitations sur le littoral ;*
- *Apporter des réponses pragmatiques à la problématique de l'installation et de la mise en œuvre des bâtiments agricoles dans les espaces proches des rivages (loi littoral) ;*
- *Développer les mentions valorisantes pour les produits issus de l'agriculture littorale ;*
- *Favoriser le développement de circuits courts de commercialisation à forte valeur ajoutée ;*
- *Encourager les engagements en faveur de l'agro-tourisme et de la biodiversité ;*

- *Encourager les synergies entre agriculteurs et conchyliculteurs et les projets menés en commun ;*
- *Mettre en place des outils incitatifs pour conserver dans la durée les paysages agricoles identitaires de nos espaces littoraux ;*
- *Soutenir les pratiques agricoles de reconquête de la qualité de l'eau ;*
- *Permettre l'ancrage territorial de l'activité par le développement de circuits courts, de points de vente spécifiques, des démarches de qualité, d'intégration aux marques locales du territoire ;*
- *Apporter des réponses adaptées aux enjeux agricoles sur les îles ;*
- *Favoriser l'implication des acteurs du monde agricole dans les projets de gestion intégrée de la zone côtière.*

■ *Les activités d'extractions de granulats en mer*

- *Mettre en œuvre la stratégie nationale des extractions de granulats marins ;*
- *Réaliser un diagnostic précis de l'ensemble de la filière des granulats afin de comprendre ses dynamiques et d'identifier les pistes pour la rendre plus durable ;*
- *Réaliser une planification définissant les zones et les conditions d'exploitation.*

■ *Les activités portuaires et le transport maritime*

Les ports occupent une place importante sur le littoral et, du fait de leur rôle d'interface entre la mer et les hinterlands, jouent un rôle de premier plan pour le développement économique de la région. Afin d'offrir les conditions nécessaires à leur développement, sans que cela se fasse au détriment de la qualité de l'environnement et des territoires qui les accueillent, plusieurs actions peuvent être envisagées :

- *Faire de la Bretagne une région européenne plus accessible malgré sa périphéricité ;*
- *Poursuivre les efforts pour rendre attractive l'offre portuaire de la Bretagne ;*
- *Diversifier les activités des ports bretons et veiller à leur complémentarité ;*
- *Préserver les espaces nécessaires au développement des activités portuaires sur le littoral ;*
- *Optimiser les équipements portuaires et améliorer les relations port-hinterland pour promouvoir le transport durable ;*
- *Favoriser le report modal du transport de marchandises notamment par le développement du ferroutage, du transport maritime et de la logistique ;*
- *Soutenir l'innovation en faveur du transport maritime durable ;*
- *Promouvoir le cabotage entre les ports bretons et les autres ports de la Manche et de l'Atlantique ;*
- *Développer le micro-cabotage entre les ports bretons comme alternative au transport routier intra régional ;*
- *Renforcer la continuité avec les îles ;*
- *Garantir et faciliter l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux transports maritimes ;*
- *Réduire les sources de pollution issues des activités portuaires ;*
- *Adapter les ports bretons en vue de respecter la directive « Soufre » ;*
- *Poursuivre la mise en œuvre de la charte des dragages des ports bretons, et notamment les actions relatives à la gestion des matériaux de dragage ;*
- *Favoriser les relations ville-port ;*

- *Poursuivre les efforts concernant les normes réglementaires ;*
- *Produire des guides de mise en œuvre de la réglementation à destination des maîtres d'ouvrage portuaire ;*
- *Associer à la gestion des ports les acteurs des territoires qui les accueillent.*

■ *Les activités de construction, de réparation et de déconstruction navales*

Les filières bretonnes de construction et réparation navale proposent une offre complète et diversifiée de savoir-faire, et cela pour l'ensemble des flottes. Elles offrent des services de haute qualité et des produits issus des technologies de pointe. Elles sont en grande partie composées de PME/TPE positionnées sur des marchés de niche à haute valeur ajoutée.

Le maintien et le développement des activités de construction et de réparation navale sont essentiels dans l'économie régionale. Pour garantir leur essor dans une logique de développement durable, plusieurs actions sont envisagées :

- *Poursuivre, en lien avec Bretagne développement innovation (BDI), les efforts de structuration des filières construction et réparation navale et nautique ;*
- *Préserver les espaces nécessaires au développement des activités de construction et de réparation navale sur la frange littorale, notamment dans les sites portuaires ;*
- *Mutualiser les équipements à l'échelle des sites portuaires ;*
- *Favoriser la mise aux normes des chantiers ;*
- *Améliorer la gestion des entreprises et leur transmission ;*
- *Encourager les coopérations entre entreprises à l'échelle des sites portuaires comme à l'échelle régionale et interrégionale ;*
- *Poursuivre, en lien avec le Pôle Mer Bretagne, les efforts en recherche et développement pour développer des technologies et des produits innovants pour répondre aux besoins des marchés que ce soit pour le transport de marchandises et de passagers, la défense nationale, la pêche, les navires scientifiques et le nautisme ;*
- *Développer une filière de construction et de refit pour les unités de grande plaisance ;*
- *Ouvrir les entreprises de la course au large à de nouveaux marchés ;*
- *Conforter, y compris à l'export, les savoir-faire régionaux en matière de traitement des navires en fin de vie, en vue de développer une filière de démantèlement des navires de petit et moyen tonnage.*

■ *Les énergies marines renouvelables*

Le développement des énergies marines renouvelables constitue pour la Bretagne un enjeu important compte tenu de ses ressources naturelles considérables, du déficit de production d'énergie électrique connu et problématique, et de sa culture maritime grâce aux nombreuses activités et savoir-faire techniques, scientifiques et industriels liés à la mer.

Le développement des énergies marines renouvelables en Bretagne passe par plusieurs actions :

- *Réaliser une planification spatiale maritime pour le développement de l'ensemble des énergies marines ;*
- *Poursuivre les efforts de développement d'une filière industrielle des énergies marines renouvelables ;*
- *Poursuivre les efforts de recherche et développement dans le domaine des énergies marines renouvelables, notamment grâce à France Energie Marine ;*
- *Développer des formations répondant aux besoins des métiers des énergies marines renouvelables ;*

- *Mettre en œuvre une veille technologique et économique pour identifier et évaluer les opportunités à saisir dans le domaine des nouvelles économies maritimes ;*
- *Mettre en place un mécanisme de rémunération de l'électricité produite par des fermes pilotes ;*
- *Lancer des appels d'offres pour des fermes commerciales ;*
- *Anticiper et prendre en charge les infrastructures de raccordement ;*
- *Créer un guichet unique pour l'instruction des principales autorisations nécessaires au déploiement de parcs d'énergies marines (autorisation d'occupation du domaine public maritime et autorisation au titre de la loi sur l'eau) ;*
- *Simplifier les procédures pour la réalisation de projets utilisant les énergies marines ;*
- *Adapter les procédures d'instruction aux besoins de déploiement rapide des parcs pilotes ;*
- *Maintenir les délais de recours contre les installations utilisant les énergies marines dans des délais raisonnables ;*
- *Publier dans les meilleurs délais le décret visant à étendre la réglementation applicable aux eaux territoriales à la Zone Economique Exclusive (ZEE) ;*
- *Définir une réglementation adaptée aux sites d'essais.*

■ *Les biotechnologies marines*

Les biotechnologies marines sont en plein essor à l'échelle mondiale. La Bretagne dispose de compétences scientifiques et de potentialités de développement importantes. Il s'agit par conséquent d'initier une véritable stratégie pour valoriser ces atouts, capter des parts de marchés et développer une filière économique performante. Ce passe par plusieurs actions :

- *Renforcer les efforts en recherche et développement dans le domaine des biotechnologies marines ;*
- *Poursuivre les efforts d'accompagnement des entreprises de transformation et de valorisation de matières premières pour développer une filière économique ;*
- *Favoriser la création et le développement d'entreprises innovantes dans ce secteur.*

■ *La télédétection et l'électronique marine*

L'utilisation de données satellites pour la réalisation d'études ou la fourniture de services opérationnels présente un potentiel de développement encore très insuffisamment exploité. La présence d'un outil comme VIGISAT, la facilité d'accès aux données en Bretagne sont des atouts pour développer une activité dans ce champ nouveau de l'économie maritime. Les entreprises susceptibles d'utiliser ces données et ces outils doivent être accompagnées, car l'introduction des techniques d'observation satellite nécessite une adaptation. Les actions à promouvoir sont les suivantes :

- *Améliorer l'offre en images satellite radar et optique en développant les capacités de réception et de traitement des données ;*
- *Valoriser les données satellites radar en développant une activité de services opérationnels ;*
- *Engager des mesures d'accompagnement pour stimuler la création d'activités et soutenir les entreprises bretonnes susceptibles d'utiliser ces techniques pour développer leur activité ou améliorer leur compétitivité ;*
- *Renforcer le rayonnement des activités en images satellite en développant des partenariats stratégiques nationaux et européens.*

■ *Le nautisme*

En matière de nautisme, les actions à promouvoir doivent s'orienter vers une démocratisation de la pratique et une limitation de l'empreinte écologique des activités et des équipements. La recherche d'équipements portuaires moins consommateurs d'espaces et mieux intégrés au paysage doit être une priorité. L'utilisation des équipements portuaires doit être maximisée, les bateaux naviguant réellement et régulièrement doivent être favorisés. De nombreuses initiatives existent, il s'agit de capitaliser ces expériences et de les étendre à d'autres territoires. Mais de nouvelles réponses sont encore à inventer pour inscrire davantage le nautisme dans une logique de développement durable :

- *Encourager le nautisme durable (améliorer les conditions d'accueil, l'accès à l'eau et le soutien au développement de la filière) ;*
- *Promouvoir les croisières côtières autour de la Bretagne et favoriser une gestion des ports en réseau ;*
- *Optimiser la gestion des ports de plaisance en favorisant, lorsque cela est possible, le stockage à terre des bateaux, l'installation de ports à sec, les équipements légers et réversibles ;*
- *Optimiser l'utilisation des espaces, infrastructures et équipements dédiés tout en accompagnant et le développement de nouvelles formes de services et de pratiques : propriété partagée, location, time-share, etc. ;*
- *Inciter les gestionnaires de ports à pratiquer une segmentation de clientèle afin de proposer des offres adaptées aux modes de pratiques ;*
- *Mener une réflexion sur l'organisation des espaces de pratique des activités nautiques afin d'éviter les conflits d'usage ;*
- *Reconvertir certaines friches portuaires pour accueillir les bateaux de plaisance, dans une logique de réversibilité ;*
- *Développer les sites de carénage propres et poursuivre les efforts de récupération et de traitement des eaux noires ;*
- *Répondre au problème des eaux grises en incitant les plaisanciers à n'utiliser que des détergents biodégradables en milieu marin ;*
- *Encourager l'usage des produits d'entretiens des bateaux moins impactant sur l'environnement ;*
- *Appréhender la gestion des ports de plaisance à l'échelle des bassins de navigation ;*
- *Bien mesurer la réalité des coûts et les faire supporter prioritairement par les utilisateurs ;*
- *Ajuster l'offre portuaire au plus près des attentes du marché ;*
- *Maîtriser les flux pour l'accès aux cales de mise à l'eau ;*
- *Promouvoir un nautisme porteur de solidarités en démocratisant sa pratique ;*
- *Développer de nouveaux produits nautiques plus respectueux de l'environnement et nécessitant moins d'espace ;*
- *Démocratiser la pratique du nautisme ;*
- *Promouvoir la filière de déconstruction des bateaux de plaisance et en définir le mode de financement ;*
- *Proposer des événements nautiques de grande envergure ;*
- *Développer une gouvernance de la filière nautique ;*
- *Étudier la possibilité de mettre en place « une prime à la casse » pour les navires en fin de vie ;*
- *Faire évoluer la réglementation pour répondre au problème des bateaux abandonnés (de plaisance et de commerce) ;*
- *Définir une réglementation adaptée à l'encadrement des sorties de découverte et de formation à l'environnement marin (balades nautiques).*

■ *Le tourisme*

Le tourisme est fortement dépendant de la qualité des paysages, des sites naturels, de l'environnement et du caractère authentique des territoires maritimes. Il importe donc de promouvoir des formes de fréquentation garantissant la préservation de ces éléments, l'accès de tous à la mer et un développement équilibré des territoires. Pour cela plusieurs actions peuvent être envisagées :

- *Favoriser un tourisme durable axé sur le patrimoine naturel et culturel, et sur les pratiques de plein-air (pistes cyclables, etc.) ;*
- *Promouvoir la découverte du littoral par la mer (mini-croisières entre les ports bretons) et développer des circuits de découverte combinant différentes formes de déplacement (train, vélo, car, bateau) ;*
- *Améliorer les conditions de circulation par le développement de modes de déplacements collectifs et plus écologiques ;*
- *Offrir des équipements et des produits touristiques contribuant à un tourisme social sur le littoral ;*
- *Favoriser l'accès universel aux équipements touristiques et aux équipements de plaisance ;*
- *Mobiliser les outils de gestion foncière au profit du maintien des équipements associatifs, du type centre de vacances, et de la petite hôtellerie sur le littoral ;*
- *Développer des produits touristiques ayant une faible empreinte carbone ;*
- *Étaler la fréquentation touristique dans le temps et dans l'espace en développant notamment le tourisme en arrière-pays ;*
- *Apporter des solutions aux problèmes de l'emploi saisonnier en zone littorale ;*
- *Former les professionnels du tourisme aux enjeux de la zone côtière et de sa gestion.*

■ *Les activités de loisir et de plein air*

La frange côtière et la mer attirent de plus en plus de visiteurs et de personnes avides de découverte, de pratique de loisirs (pêche à pieds, etc.), d'activités sportives de nature en tout genre et en constante évolution. Ces pratiques non coordonnées dans le temps et l'espace peuvent induire des dégradations de l'environnement et des ressources, être sources de dérangement voire de conflit d'usages avec les autres activités utilisatrices de l'espace maritime et de la frange côtière.

- *Aider à la mise en place d'outils itératifs d'amélioration de la connaissance de ces pratiques et de leurs impacts et interactions avec les autres activités humaines et l'environnement ;*
- *Faciliter l'émergence d'un interlocuteur/médiateur unique par territoire pour accompagner les porteurs de projets (associations, collectivités, etc.) ;*
- *Développer des dispositifs de veille, de connaissance mutuelle, de planification, d'évaluation participative, d'information, de sensibilisation et de formation par type de public ciblé (pratiquants libres, activités encadrées, personnel sportif encadrant, organisateur d'événements sportifs et de loisirs) ;*
- *Mettre en place une charte de bonnes pratiques intégrant des référentiels de qualité spécifiques au territoire ;*
- *Maîtriser leur développement et mettre en place des dispositifs de régulation sur les sites fragiles et protégés ;*
- *Veiller à mieux encadrer la pratique de la pêche plaisance ;*
- *Harmoniser la réglementation de la pêche à pied à l'échelle régionale.*

Poursuivre et renforcer nos efforts dans le domaine de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la valorisation de la connaissance

La Bretagne accueille de nombreux instituts, universités et écoles d'ingénieurs de recherche en sciences et technologies marines. Ils sont implantés pour l'essentiel à Brest, Roscoff et en Bretagne Sud. Quinze d'entre eux - Ifremer, Institut universitaire européen de la mer (IUEM, université de Bretagne occidentale, CNRS), station biologique de Roscoff (université Pierre et Marie Curie, CNRS), Institut français pour le développement en coopération (IRD), Museum national d'histoire naturelle (MHNM), Service hydrographique et océanographique de la Marine (Shom), Institut polaire français Paul-Emile-Victor (IPEV), écoles d'ingénieurs (Ensieta, École navale, Télécom Bretagne, Enib, Esen) et Oceanopolis - sont fédérés autour d'objectifs communs au sein de l'Europôle mer avec l'objectif de développer l'excellence scientifique et accroître le rayonnement international de la recherche menée en Bretagne. La recherche marine bretonne compte aussi des implantations multiples d'autres organismes spécialisés. Parmi eux : le Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux (Cedre, à Brest), l'Institut national des sciences de l'univers (INSU), l'Institut national de l'écologie et de l'environnement (INEE), ou encore Météo France (Lannion), le CEVA.

En se fixant comme ambition de faire de la pointe de la Bretagne LA place mondiale de l'étude des océans et des mers et de leur valorisation, le Campus Mondial de la Mer entend apporter sa contribution au défi du développement durable de l'humanité par la connaissance, la préservation et la valorisation des ressources marines.

Trois objectifs structurent cette ambition :

- **Bâtir une société de la connaissance marine et maritime pour comprendre et anticiper** : le climat, les écosystèmes marins, la physique et la chimie des océans, la géologie des fonds marins, l'ingénierie navale, le droit et l'économie maritime... pour transmettre tout au long de la vie l'avancée de la recherche et sa poursuite, pour attirer vers et préparer aux métiers de la mer actuels et futur ;
- **Permettre le développement d'une économie maritime bretonne et française forte** : que les entreprises puissent valoriser les travaux de la recherche en les appliquant aux différents secteurs économiques, pour les aider à se développer et à conquérir de nouveaux marchés ;
- **Assurer le rayonnement international de la Bretagne maritime, de ses acteurs et de ses atouts** : ancrer la recherche et les formations bretonnes dans l'excellence mondiale, faire de la pointe de Bretagne le nœud européen des sciences et techniques de la mer et accompagner les entreprises vers leur développement à l'international.

Pour atteindre ces 3 objectifs et créer une dynamique au service de son ambition, le campus mondial de la mer :

1. s'appuiera sur les compétences scientifiques et techniques du territoire, inscrites dans une dynamique d'excellence;
2. inscrira le territoire et les acteurs dans une démarche coordonnée de développement maritime ;
3. contribuera à faire de la pointe de Bretagne le lieu en Europe où l'on pense et fait la mer de demain ;

4. structurera une offre d'animation et d'infrastructures au service des acteurs du territoire.

La plus grande communauté scientifique européenne de chercheurs et de grands équipements de recherche dédiés à l'étude des océans se trouvent à la pointe de Bretagne : 650 chercheurs et enseignants-chercheurs, la flotte scientifique française (TGRI Eurofleets), le pôle de calcul intensif de la mer, les bassins d'essais et équipements de test des matériaux, le centre de documentation sur la mer, le Pôle Spectrométrie Océan, le CERSAT, Vigisat, la plateforme génomique de Roscoff,...

Depuis des décennies, des mesures dans les domaines de la physique, de la chimie et de la biologie des océans sont réalisées, fournissant des séries temporelles et une expertise du suivi uniques en Europe.

Un leadership sur des domaines historiques :

- la guerre sous-marine, la guerre électronique et la sécurité maritime ;
- l'océanographie, la connaissance des espaces côtiers, des zones hauturières et profondes ;
- le naval et le nautisme, la réparation et l'ingénierie navale ;
- la pêche et l'aquaculture ;
- les technologies de la communication et de l'observation spatiale appliquées à la mer.

Une dynamique de réseau à poursuivre et à renforcer

Conscient que le développement durable requiert la mise en œuvre de démarches globales mobilisant des connaissances et savoir-faire nouveaux, le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ambitionne de développer et consolider des pôles scientifiques et techniques (PST) sur des territoires stratégiques.

Les pôles scientifiques et techniques (PST) rassemblent ainsi les centres de recherche, d'expertise et d'enseignement du ministère, autour d'une thématique correspondant à l'un de ses objectifs stratégiques. Ces « pôles d'excellence » impliquent les universités, les écoles et les acteurs économiques et institutionnels autour des enjeux du développement durable. Ils permettent ainsi des approches plus transversales, tirant profit des compétences respectives et très diversifiées des organismes considérés, en relation avec les dynamiques particulières mises en place sur les territoires : pôles de compétitivité, pôles de recherche et d'enseignement supérieur, politiques régionales.

Le Ministère souhaite développer à Brest un PST Mer et Littoral. Si cette volonté confirme l'excellence de la Bretagne dans le domaine de la recherche axée sur la mer et littoral, cette initiative doit venir renforcer et se faire en synergie avec les dynamiques et les organisations existantes et en premier lieu avec l'Europôle Mer.

L'interdisciplinarité comme signe caractéristique

Avec la Mer comme point focal de plusieurs disciplines, de nombreuses innovations sont nées à l'interface entre disciplines. C'est la spécificité de la pointe de la Bretagne que d'avoir su faire le lien entre celles-ci.

- TIC et Mer : les télécommunications, la robotique, les systèmes embarqués, les capteurs, le traitement des données au service de la sécurité maritime et portuaire, de la connaissance et de la protection de l'environnement ainsi que de la surveillance des activités illicites.
- Les SHS et les sciences de l'environnement pour : l'étude de la gestion du littoral et des risques, des impacts socio-économiques du développement maritime, et du droit international maritime.

Dans cette logique il paraît également indispensable de confirmer et de renforcer la spécificité « mer » de l'enseignement supérieur dispensé en Bretagne : près de 250 élèves sont diplômés chaque année dans les différentes disciplines liées à la mer.

La Bretagne porte les sciences de la mer et du littoral dans 7 sections à l'international. Il est nécessaire de préserver les appellations « Mer » dans les diplômes supérieurs existant en Bretagne.

Une ouverture vers de nouveaux potentiels pour :

- la production de nouvelles énergies : les EMR (construction d'équipements et exploitation) ;
- la production d'hydrocarbures et de minerais : connaissance des bassins sédimentaires profonds, détection et caractérisation des ressources minérales profondes ;
- la santé, l'alimentation et le bien-être : les biotechnologies marines ; une gestion durable des espaces côtiers : GIZC ;
- un transport maritime sûr et durable (E-navigation, intermodalité, ports et navires du futur).

Un lien fort avec le tissu économique

Afin de capter ces nouvelles potentialités de développement, il est indispensable d'accentuer les efforts en matière d'innovation et son transfert vers le tissu économique. Pour cela il est indispensable de s'appuyer sur le Pôle Mer Bretagne, le schéma régional de développement économique et d'innovation, l'Institut Carnot, etc. Il faut également faire le lien avec la « stratégie régionale de recherche et d'innovation basée sur la spécialisation intelligente » (S3), qui est un prérequis à l'attribution des financements du FEDER aux États membres et aux régions pour la période de programmation 2014-2020. Cette stratégie doit fixer les priorités d'investissement que les programmes opérationnels devront soutenir activement sur la période 2014-2020.

Promouvoir de nouvelles formes de gestion, d'aménagement et d'occupation des espaces maritimes afin de maîtriser l'urbanisation et la pression foncière sur le littoral et sur les îles

L'urbanisme et la gestion foncière en zone littorale

Il est essentiel de combiner les actions réglementaires et incitatives pour freiner les dynamiques foncières et l'artificialisation du littoral, promouvoir de nouveaux référentiels en matière d'urbanisation et de circulation sur le littoral et garantir « l'accès à la mer » pour tous. Dans ce sens, différentes actions peuvent être envisagées :

- *Mobiliser Foncier de Bretagne pour maîtriser le foncier sur le littoral afin de promouvoir la diversité sociale, maintenir des espaces agricoles, l'accès à la mer pour les activités maritimes et la préservation d'espaces naturels de taille suffisante pour garantir l'intégrité des dynamiques naturelles ;*
- *Encourager les collectivités à développer un schéma directeur de gestion intégrée de leur zone côtière comprenant une présentation de l'ensemble de leurs composantes maritimes, un inventaire de l'ensemble des documents d'aménagement et de gestion s'appliquant à leur territoire, un diagnostic de leurs enjeux, et un programme d'intervention précisant comment chaque document d'aménagement doit être mobilisé pour répondre aux enjeux maritimes ;*
- *Veiller à ce que tout document d'aménagement du territoire ou d'urbanisme en révision ou en élaboration s'appliquant sur le littoral prenne en compte les enjeux et les spécificités maritimes du territoire (PADD, PLU, SCoT, charte de PNR, Plans de déplacement urbain, Programmes locaux d'habitat, Plans de prévention des risques, Programmes d'actions de prévention des inondations, PCET, etc.) ;*
- *Assurer l'accompagnement des élus en matière d'urbanisation, d'architecture et d'habitat sur le littoral ;*
- *Faire des Projets d'aménagement et de développement durable (PADD) la clé de voûte de la mise en œuvre d'un développement durable du littoral à l'échelle des communes, les amenant notamment à fixer un état de référence de l'urbanisation et des seuils de développement à court, moyen et long termes ;*
- *Encourager les collectivités territoriales à travailler à l'échelle de bassins côtiers maritimes, c'est à dire d'espaces économiquement et écologiquement fonctionnels à l'intérieur des 12 milles marins, dans la perspective de développer des volets maritimes de SCoT ;*
- *Majorer l'aide de l'État pour les travaux sur sites protégés nécessitant un surcoût architectural (ex : restauration d'un bâtiment protégé au titre des sites classés) ;*
- *Conditionner les financements publics au respect de la bonne prise en compte des enjeux de gestion intégrée de la zone côtière dans les documents d'aménagement ;*
- *Organiser un concours d'idées pour développer de nouveaux modèles d'urbanisation du littoral intégrant les enjeux liés à son développement durable, au maintien des identités et des spécificités des territoires maritimes bretons ;*

- *Travailler sur la régulation de la construction des résidences secondaires sur le littoral ;*
- *Renforcer le soutien public aux opérations concernant le logement social et le logement des jeunes en zone littorale ;*
- *Renforcer les efforts du Conservatoire du littoral dans les zones les plus urbanisées ;*
- *Étudier les effets du changement climatique sur la gestion du trait de côte et identifier les mesures à prendre en terme d'aménagement du territoire ;*
- *Encourager le développement rétro-littoral et rendre obligatoire la requalification de friches et de lotissements anciens avant de nouvelles extensions urbaines ;*
- *Encourager le report vers l'intérieur des terres des activités ne nécessitant pas une proximité immédiate avec la mer ;*
- *Promouvoir les transports collectifs le long du littoral et entre le littoral et le rétro-littoral (train, bus, navigation transrade, transport maritime de passagers entre les villes-ports) ;*
- *Préciser dans les textes d'application par la doctrine administrative et les documents d'urbanisme (SCOT) un certain nombre de notions présentes dans la loi littoral ;*
- *Prendre en compte et mettre à jour la jurisprudence de l'application de la loi littoral et d'en informer tous les acteurs (élus locaux, services de l'Etat, etc.) ;*
- *Etudier les évolutions qui pourraient être apportées en termes de fiscalité locale (qui repose en grande partie sur la taxe sur le foncier bâti), pour que les municipalités préservant leur littoral bénéficient de ressources financières supplémentaires ;*

■ **Les îles**

Les îles bretonnes sont confrontées, sur des territoires restreints, aux mêmes enjeux que le continent, mais leur localisation et leurs caractéristiques impliquent des réponses spécifiques, adaptées à chacune d'entre elles. Compte tenu de l'urgence de la situation et de l'ampleur de certains phénomènes, il est nécessaire que des outils innovants et robustes soient mis en place concernant par exemple la maîtrise de la pression foncière, ou le maintien de la diversité sociale et économique. Pour cela, les actions suivantes pourraient être lancées :

- *Garantir la continuité et la solidarité territoriale : services à la population (éducation, social, santé, culturel), liaisons avec le continent, gestion du fret, gestion des déchets, etc. ;*
- *Diversifier l'économie insulaire ;*
- *Maintenir une population active sur les îles (installation de jeunes et de résidents permanents) ;*
- *Encourager les installations agricoles sur les îles ;*
- *Permettre la réalisation raisonnée de logements sociaux dans des conditions économiques acceptables ;*
- *Promouvoir un tourisme durable sur les îles ;*
- *Garantir la préservation de l'environnement insulaire ;*
- *Répondre durablement aux problèmes de carence en eau des îles ;*
- *Réduire la dépendance énergétique des îles en mettant en œuvre des actions d'économie d'énergie et développer les énergies renouvelables.*

Veiller au maintien de la fonctionnalité des écosystèmes marins et côtiers, à la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel maritime

Le patrimoine naturel comprend l'ensemble des espèces et des espaces naturels, exploités ou non, que l'on trouve en zone côtière, ainsi que les paysages qui composent nos côtes. Sans un patrimoine naturel riche et préservé, on ne peut espérer développer des activités viables et offrir aux populations les services nécessaires à leur bien-être. Sa préservation constitue donc un préalable indispensable au développement d'activités et à l'accueil des populations. Cela concerne les écosystèmes marins, la qualité des masses d'eau côtières, les paysages.

La Bretagne possède l'un des patrimoines culturels maritimes les plus riches d'Europe, en importance et en diversité. Ce patrimoine est bien sûr un héritage du passé qu'il s'agit de transmettre aux générations futures pour qu'elles s'en imprègnent dans leurs relations avec la mer. Mais c'est aussi un héritage qui vit, qui s'enrichit chaque jour et se construit à travers les relations et les activités que les individus et les sociétés entretiennent avec la mer. Agir sur le patrimoine maritime implique donc de préserver et de valoriser les richesses du passé, mais aussi d'identifier et de permettre aux richesses d'aujourd'hui de se construire.

■ *La biodiversité marine et côtière*

La richesse de la biodiversité marine et côtière du littoral breton, les fonctions et les services fournis par les écosystèmes marins et côtiers à la société rendent indispensables sa préservation et sa valorisation. Pour cela il importe de :

- *Mieux connaître la biodiversité marine et côtière ;*
- *Améliorer la protection des espaces fragiles, exceptionnels et importants pour le fonctionnement global de la zone côtière, en favorisant notamment la préservation de vastes périmètres sur terre comme en mer ;*
- *Poursuivre les actions de préservation des espèces marines et côtières menacées ou en voie de disparition ;*
- *Maintenir en bon état de conservation les habitats et zones fonctionnelles majeures (zone de nourricerie, de repos, zone d'alimentation) ;*
- *Maintenir les continuités écologiques entre les écosystèmes littoraux et marins ;*
- *Renforcer les actions de lutte contre les espèces invasives en zone côtière ;*
- *Améliorer la préservation et la restauration des zones humides littorales ;*
- *Généraliser le développement des plans et schémas d'évaluation environnementale pour l'ensemble des activités utilisant les espaces et les ressources de la zone côtière ;*

- *Poursuivre l'acquisition par le Conservatoire d'espaces naturels afin de maintenir en bon état de conservation les habitats et espèces sur la frange littorale ;*
- *Favoriser l'intervention du Conservatoire sur le Domaine Publique Maritime en partenariat avec les collectivités et les acteurs gestionnaires ;*
- *Agir pour une conservation durable des sites protégés (fermeture à certaine période de l'année) ;*
- *Repositionner l'intervention de l'Agence des aires marines protégées sur la mise en œuvre de NATURA 2000 en mer ;*
- *Développer des moyens spécifiques pour la mise en œuvre des actions NATURA 2000 aujourd'hui réorientées à la charge des collectivités ;*
- *Clarifier la finalité des parcs naturels marins et leur articulation avec l'ensemble des outils de gestion déjà présents dans la bande des 12 milles ;*
- *Clarifier le champ de compétence de l'Agence des aires marines protégées et son articulation avec les services de l'État au niveau régional et départemental intervenant dans les champs d'action ;*
- *Garantir une application homogène de la Directive cadre « Stratégie pour le milieu marin » sur tout le littoral breton ;*
- *Veiller à une bonne prise en compte des enjeux marins dans la loi cadre sur la biodiversité actuellement en cours d'élaboration, ainsi qu'une bonne articulation avec la directive cadre « Stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) ;*
- *Promouvoir la recherche d'alternatives à l'utilisation des ressources non renouvelables.*
- *Sensibiliser et informer davantage le public sur la préservation de l'environnement.*

■ *La qualité des masses d'eau côtières*

- *Améliorer le suivi et l'acquisition de connaissances sur les masses d'eau côtières et sur les sources de pollution ;*
- *Promouvoir une gestion de l'eau par bassin de réception en parfaite connexion avec les bassins versants et intégrer la gestion des masses d'eau côtières dans les SAGE ;*
- *Faire en sorte que l'ensemble du littoral breton soit intégré dans des SAGE ;*
- *Améliorer les réseaux d'assainissement et des eaux pluviales le long du littoral ;*
- *Garantir une bonne gestion de l'assainissement non-collectif le long du littoral et rendre obligatoire sa mise aux normes ;*
- *Prendre en compte dans les documents d'urbanisme en zone littorale les contraintes d'alimentation en eau ;*
- *Encourager les économies d'eau sur le littoral et notamment dans les équipements touristiques.*
- *Mettre en réseau les professionnels de la mer et les agriculteurs et les fédérer autour d'actions collectives et innovantes ;*
- *Élaborer une planification cohérente de la gestion des eaux littorales et marines prenant bien en compte le continuum terre/mer ;*
- *Améliorer les procédures d'alerte en cas de dysfonctionnement des systèmes d'assainissement pour prévenir les atteintes aux usages ;*
- *Étudier les moyens d'abattement des pollutions virales, dans l'éventualité de la mise en place de normes spécifiques ;*

- Assurer la bonne articulation des différents outils et processus mis en œuvre (SDAGE/SAGE/DCE/DCSMM, etc.) ;
- Modéliser les flux de pollutions bactériologiques par estuaire ou par unité morphologique côtière ;
- Améliorer les conditions de collecte des effluents des zones portuaires (y compris zones et aires de carénage, d'avitaillement...) ;
- Soutenir les actions visant au maintien du Bon état écologique des eaux marines en développant de nouveaux leviers d'action sur le lien terre/mer ;
- Favoriser la mise en œuvre de la réglementation sur les eaux de baignade et conchylicoles.

■ *Les paysages côtiers*

Les paysages côtiers occupent une place importante dans l'image de la Bretagne, dans la qualité de vie des habitants et dans leurs relations avec la mer. Ils sont sous la dépendance directe des pratiques et des usages présents sur le littoral. Plusieurs actions peuvent être envisagées pour préserver une grande diversité de paysages, composant une mosaïque d'unités paysagères reflétant l'ensemble des facettes de la zone côtière bretonne, de ses richesses, de ses activités et de ses habitants :

- Introduire une approche paysagère prospective, concrète et spatialisée, dans les documents d'urbanisme, assortie de recommandations paysagères ;
- Favoriser l'accompagnement des communes sous forte pression afin de leur permettre d'élaborer un vrai projet « paysage » servant de référence pour les projets d'urbanisation et annexé au PLU ;
- Développer des outils de sensibilisation et de pédagogie pour une meilleure compréhension des paysages littoraux (formation, caractéristiques particulières, évolution etc.) ;
- Favoriser l'élaboration d'une stratégie de préservation des paysages en cohérence avec les objectifs de développement durable pour encadrer les projets de construction ;
- Élaborer un schéma régional pour le paysage pour promouvoir une nouvelle approche du paysage, de sa préservation et de sa mise en valeur.

■ *Le patrimoine culturel maritime*

Compte tenu de l'importance du patrimoine maritime pour l'identité culturelle de la Bretagne, un certain nombre d'actions structurantes doivent être mises en œuvre :

- Développer une stratégie de connaissance et de valorisation du patrimoine culturel maritime ;
- Renforcer et poursuivre, dans une démarche de valorisation, les efforts de conservation du patrimoine navigant ;
- Définir une stratégie pour la gestion des phares ;
- Mettre en œuvre une action en faveur de l'ethnologie maritime et plus généralement de la prise en compte de la vie, des usages et des savoir-faire des gens de mer et du littoral ;
- Promouvoir des actions en faveur de l'archéologie sous-marine (valorisation, formation) ;
- Intégrer les données et les informations relatives à l'inventaire du patrimoine maritime culturel dans les outils d'aide à la décision publique et plus globalement au sein des politiques publiques ;
- Développer une action régionale dédiée au patrimoine culturel immatériel et aux éléments immobiliers les plus remarquables du patrimoine maritime breton ;
- Affirmer l'identité des territoires littoraux par la mise en valeur des biens matériels mais aussi immatériels ;
- Renforcer les actions de préservation et de mise en valeur des bateaux du patrimoine ;
- Créer et soutenir un réseau des musées maritimes bretons.

Améliorer la protection sociale des gens de mer, la sécurité maritime, la sauvegarde de la vie humaine et la gestion des risques

■ *La sécurité maritime et la gestion des pollutions*

La sécurité des navigations dépendent à la fois la sauvegarde de la vie humaine en mer et la limitation des pollutions marines. La pratique de la pêche professionnelle et l'augmentation de la fréquentation des espaces côtiers maritimes par les plaisanciers posent la question de la sécurité des personnes en mer, aussi bien en termes de formation, d'application des règlements, que de moyens d'intervention.

De même, la proximité avec l'une des plus grandes routes maritimes et la fréquentation de ses côtes font de la Bretagne l'une des régions les plus exposées au risque de pollution marine. La responsabilité de ce domaine incombe à l'Etat. Mais l'intervention des collectivités territoriales est sollicitée dès lors que l'on entre dans des situations de crise ou de lutte contre les pollutions. Des plans de lutte contre ces pollutions existent mais ne sont pas toujours opérationnels à l'échelle locale, ce qui restreint leur efficacité.

Pour répondre à ces constats, différentes actions peuvent être envisagées :

- *Poursuivre les efforts en matière de sécurité et de sauvetage en mer ;*
- *Former et informer les plaisanciers aux règles de sécurité en mer ;*
- *Améliorer les moyens de sauvetage dans les eaux, en modernisant les moyens d'intervention et en améliorant la formation des sauveteurs ;*
- *Renforcer la surveillance et le contrôle des navires croisant au large de la Bretagne en améliorant les moyens nécessaires de surveillance, d'intervention et les moyens juridiques pour assurer pleinement ses responsabilités en matière de sécurité maritime ;*
- *Accompagner la réflexion de l'Europe sur les questions de sécurité dans une conception large (sécurité des hommes, sécurité à la pêche, aspects sociaux, etc.) et inciter à renforcer les mesures de sécurité ;*
- *Prévoir des programmes de formation de toutes les structures concernées par la mise en place des plans de lutte contre les pollutions marines ;*
- *Couvrir l'ensemble du territoire par des plans infra-Polmar ;*
- *Garantir l'information de la population sur la mise en œuvre de ces plans d'intervention ;*
- *Mettre en place un programme d'actions pour réduire et gérer les macro-déchets sur le littoral ;*
- *Développer les filières de traitement des déchets dangereux (fusées de détresse, etc.) ;*
- *Accroître la capacité de contrôle de l'État du port et de l'État côtier en matière de vérification de la bonne application des réglementations existantes ;*
- *Mettre en œuvre la convention HNS (Hazardous and Noxious Substances) ;*

- Clarifier le rôle de l'État côtier en cas de navire en difficulté dans la ZEE : obligation ou simple possibilité d'intervention ? ;
- Reconnaître dans la réglementation (nationale, européenne et internationale) la notion de préjudice écologique en cas de pollution maritime ;
- Créer un système d'indemnisation pour les pollutions majeures hors hydrocarbures et matières dangereuses (par exemple en cas de perte massive de conteneurs) ;
- Clarifier le statut du conteneur tombé à la mer et des responsabilités qui en découlent ;
- Assouplir les règles de canalisation de responsabilité de la convention CLC afin de prendre en compte la multiplicité des acteurs du transport maritime par conteneurs (transporteur, chargeur, manutentionnaire, ship planner, etc.) et d'attribuer une responsabilité partagée à chaque intervenant dans le ou les domaines dont il a la charge.

■ *Le bien-être des gens de mer et la protection sociale des gens de mer*

La protection sociale doit être appréhendée dans le cadre plus général de la qualité de vie des gens de mer. Dans cette perspective, plusieurs actions peuvent être envisagées.

- Garantir la qualité et la pérennité de la couverture sociale des gens de mer ;
- Améliorer la prise en compte de la sécurité et des conditions de travail et de vie à bord et à terre ;
- Poursuivre les efforts pour réduire l'accidentologie maritime ;
- Promouvoir la dotation médicale B formatée ;
- Prévenir les conduites addictives en entreprises maritimes.

■ *La gestion des risques environnementaux en zone côtière*

Suite à des événements tragiques survenus ces dernières années, la question des risques littoraux (inondations, submersion marine) a pris une importance accrue dans la politique nationale de gestion des risques. Un ensemble de stratégies et de plans ont ainsi intégré les enjeux des risques littoraux dans leur mise en œuvre. La perception du sujet a évolué ces dernières années : la protection des personnes et des biens ne pouvant pas être assurée sur le long terme dans les zones à risque, on assiste désormais à une stratégie de recul des activités et des usages en retrait du trait de côte.

Même si les risques environnementaux ont toujours existé, il est probable qu'ils s'amplifient sous l'effet du changement climatique. Il est donc nécessaire de mieux connaître ces effets et leurs conséquences pour la gestion du trait de côte, afin de s'adapter aux changements climatiques et de prendre les mesures nécessaires pour gérer au mieux les risques, la protection des personnes et des biens.

La sensibilité du sujet combinée à la démultiplication de stratégies et plans s'appliquant aux territoires, avec parfois des conséquences importantes pour les collectivités, impliquent que des actions soient menées pour mieux prendre en compte le changement climatique et anticiper ses effets dans les outils d'aménagement du territoire et de développement économique :

- Améliorer l'articulation entre les différents stratégies et plans s'appliquant aux territoires en matière de gestion des risques environnementaux et simplifier les procédures de mise en œuvre ;
- Développer des méthodologies pour mettre en œuvre les exigences des textes réglementaires, comme par exemple l'obligation de conduire des analyses coûts-bénéfices ;
- Mieux connaître le phénomène de changement climatique, ses effets et ses impacts, à l'échelle régionale ;

- *Identifier les zones les plus menacées et développer des outils d'aide à la décision pour intégrer ce risque dans les politiques publiques ;*
- *Informier, diffuser les connaissances et accompagner les collectivités dans la mise en œuvre des politiques en matière de gestion des risques environnementaux ;*
- *Sensibiliser la population, les acteurs de la zone côtière et les décideurs publics aux enjeux liés aux risques environnementaux, notamment celui du recul stratégique ou de la soustraction de certaines portions du bord de mer à l'urbanisation et aux aménagements ;*
- *Développer de nouveaux outils d'accompagnement développant une véritable culture du risque pour les élus décideurs, les professionnels et la population locale en intégrant les notions de danger et de vulnérabilité du territoire.*

Renforcer l'ambition maritime des Bretons, en développant la sensibilisation et l'éducation à la mer ainsi que la formation maritime

Pour qu'un changement durable s'instaure dans le comportement de la population vis-à-vis de la mer et du littoral il est primordial de la sensibiliser, de l'informer et de la mobiliser pour qu'elle prenne conscience de l'importance de la mer pour l'avenir de la région, des menaces qui pèsent sur le milieu marin et de la nécessité d'agir collectivement pour préserver ce patrimoine. L'identité maritime de la Bretagne impose de responsabiliser l'ensemble des Bretons, pour que dans l'avenir les enjeux de la zone côtière soient perçus comme de véritables enjeux régionaux.

La formation maritime bénéficie et contribue à la fois au renforcement de l'ambition maritime de la Bretagne. Elle n'a sans doute jamais revêtu autant d'importance qu'aujourd'hui tant les besoins sont précis et nombreux et que les enjeux économiques sont importants.

■ *La sensibilisation et l'éducation à la mer*

L'acculturation maritime demande du temps et un effort constant combinant à plusieurs échelles des opérations d'information et de sensibilisation. Il faut que les Bretons puissent côtoyer la mer et la pratiquer le plus régulièrement possible, et cela dès leur plus jeune âge. Les écoles constituent un moyen privilégié pour cela. Malgré sa proximité, la mer est globalement peu abordée dans les cursus scolaires et peu pratiquée dans le cadre des activités scolaires ou périscolaires. Il est donc nécessaire de promouvoir la pratique et la connaissance de la mer dans l'ensemble des établissements bretons, y compris dans les établissements techniques et professionnels. Cela pourrait se faire par les actions suivantes :

- *Encourager et soutenir les classes de mer ;*
- *Garantir la restauration et l'entretien des centres d'accueil des classes de mer ;*
- *Promouvoir la pratique de la mer dans le cadre scolaire ;*
- *Développer, en relation avec les acteurs de l'éducation à l'environnement et de la vulgarisation scientifique, des outils pédagogiques pour améliorer la connaissance de la mer et du littoral dans les écoles ;*
- *Promouvoir les cursus maritimes dans l'ensemble des écoles bretonnes ;*
- *Encourager les étudiants à se diriger vers les études supérieures et la recherche dans les différents domaines maritimes ;*
- *Soutenir à la fois à l'échelle locale et à l'échelle régionale des opérations de sensibilisation, d'information et de mobilisation en faveur d'une meilleure connaissance de la zone côtière et de ses enjeux de gestion auprès de différents publics cibles (expositions, animations et cafés-débats, etc.) ;*

- *Sensibiliser les médias pour informer davantage les Bretons sur les thèmes et les sujets liés à la mer en assurant une meilleure couverture de ces sujets et des initiatives de gestion intégrée menées à l'échelle des territoires ;*
- *Relayer auprès de l'ensemble des publics concernés par la gestion de la zone côtière (touristes, professionnels, etc.), les messages de sensibilisation sur le caractère maritime de la Bretagne.*

■ *La formation maritime*

La Bretagne est riche d'une économie maritime diversifiée, s'appuyant sur des activités nombreuses et complémentaires (pêche, aquaculture, transport maritime, construction et réparation navales, Défense, recherche et innovation, nautisme, tourisme...), pour laquelle elle a su développer une offre de formation aux métiers de la mer. Cette offre de formation diversifiée, cohérente, s'appuie sur une complémentarité entre un enseignement secondaire dispensé dans quatre lycées maritimes (Saint-Malo, Paimpol, Le Guilvinec et Etel) et un enseignement supérieur dispensé tant dans les Universités que dans les Écoles d'ingénieurs, École navale, École de la marine marchande. Cette offre de formation bretonne s'appuie également sur une complémentarité entre formation initiale et formation continue, dispensée entre autres par le Centre européen de formation continue maritime de Concarneau (CEFCM). La question de la gestion de carrière et du parcours professionnel se pose également de manière sensible.

Ce pôle de recherche et de formation de haut niveau est conforté par la présence du Pôle Mer Bretagne, qui constitue un levier d'intégration entre formation, recherche, innovation et industrie dans les domaines de la mer et du littoral. Le site de l'École nationale supérieure maritime de Saint-Malo dispose de surcroît d'un Centre d'entraînement à la survie et au sauvetage en mer, le Césame, qui assure la formation des élèves-officiers pour leur délivrer les brevets et certificats requis relatifs au sauvetage et à la survie en mer et qui a vocation à devenir un pôle d'expertise en la matière.

Enfin, c'est en Bretagne que se trouve le premier gisement de publics potentiels pour ces différentes filières.

Plusieurs actions sont envisageables pour répondre à ces enjeux :

- *Mieux connaître les besoins en emplois et en qualifications dans les métiers maritimes ;*
- *Apporter des réponses en termes de parcours professionnels et de carrières maritimes aux mobilités entre les emplois maritimes et les emplois paramaritimes ;*
- *Répondre aux besoins de formation et accompagner les évolutions des métiers au sein des secteurs pêche et aquaculture ;*
- *Améliorer l'enseignement maritime en créant notamment des passerelles entre les cursus et en renforçant la formation continue ;*
- *Inciter et accompagner la mise en place de formations innovantes, tant dans leur contenu que dans leurs modalités, et favoriser la mutualisation des moyens et compétences disponibles à l'échelle régionale ;*
- *Sans remplacer le travail de promotion des métiers propre à chaque branche professionnelle, faciliter la promotion commune des métiers de la mer pour renforcer leur visibilité et leur attractivité ;*
- *Accompagner les transitions et reconversions professionnelles des personnes dans le secteur maritime, soit pour changer de métier dans le secteur, soit pour quitter le secteur, soit enfin pour l'intégrer depuis une autre branche ;*
- *Renforcer les échanges d'étudiants/stagiaires entre centres de formation de tous niveaux et renforcer la visibilité internationale de la formation maritime bretonne, notamment via des partenariats entre établissements.*

Améliorer la gouvernance de la mer et du littoral, en facilitant la participation de l'ensemble des acteurs et en développant des dispositifs de gouvernance opérationnels

La question de la gouvernance s'est posée de manière criante au cours de l'élaboration de cette contribution. Que ce soit en termes d'articulation et de complémentarité entre les différentes échelles d'action, de la multiplicité des instances et des initiatives, d'enchevêtrement des compétences et des services de l'État, de la difficulté à s'impliquer dans les processus de concertation, tous les acteurs s'accordent pour dire que les processus et les dispositifs actuels d'action publique pour la gestion de la mer et du littoral montrent certaines limites pour appréhender de manière transversale et fonctionnelle les questions maritimes, et pour mettre en œuvre des actions en faveur d'une gestion durable.

Il est donc indispensable de mettre en œuvre une gouvernance renouvelée de la mer et du littoral capable de se nourrir des dynamiques et des énergies existant à tous les niveaux et dans tous les secteurs, d'assurer une meilleure cohérence entre les actions de chacun et entre les différents cadres d'intervention (national, régional, départemental et local), de combiner politiques incitatives et mesures réglementaires et accordant une place importante à la concertation et à l'action collective. Cette gouvernance renouvelée de la mer et du littoral doit également être en capacité de définir et de mettre en œuvre un projet collectif et intégré concernant la mer et le littoral, de piloter sa mise en œuvre, de disposer de l'ensemble des moyens nécessaires à cela, et garantissant des conditions permettant un réel travail de concertation (calendrier et méthode de travail).

C'est en réponse à ce besoin que la Conférence régionale de la mer et du littoral a été créée et que des instances de concertation à l'échelle locale ont été proposées par la charte des espaces côtiers, pour mieux prendre en compte les spécificités des territoires dans les processus de gestion et garantir la concrétisation de la gestion intégrée de la zone côtière. La CRML réunit ainsi l'ensemble des parties prenantes - territoires, associations, professionnels, établissements publics – dans un dialogue direct avec les 3 co-présidents.

Le soutien à la dynamique régionale, la mise en réseau et l'accompagnement des acteurs, notamment les actions innovantes mises en œuvre par les associations et les professionnels, sont portés par le réseau Mer et littoral de Bretagne, Melglaz.

■ *La Conférence régionale de la mer et du littoral*

La conférence régionale de la mer et du littoral (CRML) a été installée en mai 2009 et se réunit 3 à 4 fois par an sous la co-présidence de la Région, de la Préfecture de région et de la Préfecture maritime de l'Atlantique. Cette co-présidence, unique dans son genre à l'échelle nationale, n'était pas évidente *a priori*, mais elle a montré sa pertinence au fil des réunions. Les synergies nées de la complémentarité des compétences des trois co-présidents font la force de la CRML.

Cet outil original a permis de traiter des sujets délicats, dont les énergies marines bien sûr. Mais au-delà, la Conférence a montré que de nouvelles formes de gouvernance associant les Régions et l'État étaient possibles, et elle a contribué à ce que les acteurs de la mer et du littoral se connaissent mieux et agissent mieux de concert. Elle a d'ailleurs été suivie par de nombreuses autres initiatives du type Conférence régionale, tel que le Parlement de la mer en Région Languedoc Roussillon.

Cette Conférence régionale de la mer et du littoral répond à un besoin pour les acteurs de la mer et du littoral. La participation à chaque fois importante, malgré des délais d'invitation parfois très courts, en est sans doute la meilleure preuve. Elle a permis de créer de la proximité entre acteurs qui se côtoyaient sans forcément se connaître.

La reconnaissance de la Conférence régionale de la mer et du littoral par le décret n°2012-219 du 16 février 2012 relatif à la stratégie nationale pour la mer et le littoral et aux documents stratégiques de façade (décret SNML et DSF), dans le cadre de la mise en place des façades maritimes, confirme son intérêt et son caractère opérationnel.

Mais la Conférence régionale de la mer et du littoral ne peut pas tout. Son action doit se combiner avec celles menées aux autres échelles, dont celle de la façade maritime. Les acteurs bretons avaient réagi à la définition d'une façade comprenant la Bretagne et les Pays de la Loire, considérant que ce découpage n'était pas opérationnel et ne répondait à aucune réalité maritime.

Lors de sa session plénière de juin 2011, la Région Bretagne a ainsi adopté un vœu relatif à une meilleure prise en compte de la Bretagne dans les dispositifs de gouvernance mis en place par l'État et notamment le découpage des façades maritimes. Dans ce vœu, la Région proposait de calquer les façades maritimes sur le découpage des sous-régions marines définies par l'Union européenne, en créant un Conseil maritime de façade dont les compétences porteraient principalement sur la haute mer (des 12 au 200 milles). La Bretagne aurait été concernée par deux Conseils maritimes, celui de l'espace Atlantique et celui de l'espace Manche. Ces Conseils maritimes seraient complétés, à l'échelle des régions administratives et des eaux territoriales, de Conférences régionales de la mer et du littoral sur le modèle mis en place en Bretagne en 2009. Cette combinaison permettrait une meilleure prise en compte des spécificités territoriales et du gradient terre/ mer, une gouvernance de la mer et du littoral renouvelée, tout en garantissant une meilleure cohérence de l'ensemble des politiques à l'échelle régionale. Cette proposition reste d'actualité.

■ *Un réseau de territoires de gestion intégrée de la zone côtière*

Localement, l'échelon régional doit, selon le principe de subsidiarité, être complété par un réseau de territoires. C'est pour répondre à cet enjeu que l'État et la Région ont lancé en 2011 (l'exercice ayant été reconduit en 2012 et 2013 par la Région), un appel à projets en faveur des collectivités territoriales pour les inciter à s'engager dans une démarche de gestion intégrée de la zone côtière.

Ces appels à projets visent à répondre aux enjeux de gestion auxquels sont confrontés les territoires côtiers, dans une logique de gestion durable des ressources et des territoires maritimes et côtiers, à mettre en œuvre les ambitions politiques et les textes réglementaires concernant la gestion de la mer et du littoral et à impliquer et responsabiliser les acteurs locaux dans la gestion durable des ressources et des territoires maritimes et côtiers.

Il n'y a pas un enjeu de la gestion intégrée de la mer et du littoral qui soit seulement local ou seulement global. De ce fait, aucun problème ne peut être réglé à un seul niveau. Les solutions impliquent une synergie entre les différents niveaux de l'action publique. Après avoir défini les cadres de l'action publique aux niveaux européen, national et régional, il s'agit maintenant de formaliser la gestion intégrée de la zone côtière à l'échelle des territoires locaux.

Compte tenu de l'importance que prennent les spécificités et les dynamiques locales, naturelles ou sociétales, dans le succès d'une démarche de gestion intégrée de la zone côtière, il est nécessaire de mobiliser, d'impliquer et de responsabiliser les acteurs locaux afin qu'ils travaillent ensemble à l'élaboration et à la mise en œuvre d'actions collectives s'inscrivant à la fois dans le corpus politique et réglementaire de la gestion intégrée de la zone côtière et prenant en compte les spécificités de leur territoire.

En 2012, 11 territoires étaient engagés dans une démarche de gestion intégrée de la zone côtière, couvrant plus de 80 % du littoral breton (cf. carte). Avec l'appel à projets de 2013, l'objectif est de couvrir l'ensemble du littoral breton.



Carte des territoires engagés dans une démarche de gestion intégrée de la zone côtière

Afin de poursuivre les efforts pour améliorer la gouvernance de la mer et du littoral, plusieurs actions sont proposées :

- Reconfigurer les façades maritimes à l'échelle des sous-régions marines ou à un découpage administratif proche ;
- Développer à l'échelle des régions administratives et des eaux territoriales des Conférences régionales de la mer et du littoral ;
- Réaffirmer le rôle de la Conférence régionale de la mer et du littoral, instance de concertation du local au global pour la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie nationale (structure relais entre les porteurs de projets territorialisés et le Conseil national de la mer et des littoraux) ;
- Développer à l'échelle locale un réseau de territoires de gestion intégrée de la zone côtière qui élaboreraient et mettraient en place des stratégies locales de GIZC, assureraient le suivi et la concertation au niveau local de l'ensemble des projets et initiatives concernant la mer et le littoral. Ces territoires de gestion intégrée de la zone côtière couvriraient l'interface terre/mer en développant dans les eaux territoriales des bassins côtiers maritimes qui pourraient avoir valeur, à terme, de volet maritime des SCoT. Cela permettrait de combiner approche « projet » et cadre réglementaire dans une logique de gestion durable de la zone côtière, et ce à l'échelle d'entités fonctionnelles ;
- Accompagner les territoires qui s'engagent dans des démarches de gestion intégrée de la mer et du littoral et faire en sorte que cette approche devienne la référence en matière de politique publique de gestion et de planification en mer et sur le littoral ;
- Labelliser les territoires s'inscrivant dans ces démarches à l'instar du label « grands sites de France ».

- *Développer une planification spatiale maritime pour l'ensemble des activités maritimes au service de la gestion durable de la mer et du littoral ;*
- *Développer une fiscalité « mer » pour développer une gestion durable de la mer et du littoral ;*
- *Améliorer l'articulation entre les DREAL et les DIRM concernant la gestion de la bande côtière (interface terre/mer) ;*
- *Renforcer les liens entre les services départementaux et régionaux de l'État et de la Préfecture maritime intervenant dans la gestion de l'interface terre/mer.*